

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE
RIORGES**

N° 1_89

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **17 décembre 2020** – 18 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 10 décembre 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 18 décembre 2020.*

ADMINISTRATION GENERALE

**DECISIONS MUNICIPALES
PRISES PAR LE MAIRE
DEPUIS LA CONVOCATION A
LA SEANCE DU
12 NOVEMBRE 2020,
EN VERTU DE L'ARTICLE
L2122-22 DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Christian SEON, Bénédicte PARIS, Andrée RICCETTI, Vincent MOISSONNIER et Caroline PAIRE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : Cédric SCHÜNEMANN

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Andrée RICCETTI Christian SEON Bénédicte PARIS Vincent MOISSONNIER	Michelle BOUCHET Jacky BARRAUD Véronique MOUILLER Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20201217-1_89-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2020

Affichage : 18/12/2020

ADMINISTRATION GENERALE

**DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE
DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2020,
EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement, à Véronique MOUILLER, première adjointe.

Depuis la convocation à la séance du 12 novembre 2020, les décisions municipales suivantes ont été prises :

2020.65	Sinistre du 2 août 2017 (Poteau et panneau)- Acceptation de l'indemnité d'assurance. <i>Indemnité d'assurance d'un montant de 209.64 € versée par PNAS-AREAS en règlement du poteau et panneau détériorés rue du Château d'eau</i>	4 novembre 2020
2020.66	Demande de subvention pour l'année 2021 à la Direction Régionale des Affaires Culturelles. <i>Demande de subvention au titre du dispositif de soutien à l'action culturelle pour le parcours d'art actuel « A Ciel Ouvert »</i>	12 novembre 2020
2020.67	Location de matériel intégré à l'équipement radar doté d'une carte GSM - Approbation d'un contrat de télérelevé Web-Stats à passer avec la société IVICOM France ; <i>Contrat de location de matériel passé avec Ivicom France pour disposer d'un équipement radar de vitesse à usage préventif pour un montant mensuel forfaitaire de prestation de 20 € HT.</i>	18 novembre 2020
2020.68	Logements les Sables, 79 Rue Jean Rostand - Approbation d'un mandat de gestion immobilière à passer avec OPHEOЯ. <i>Mandat de gestion passé avec OPHEOЯ, pour l'immeuble situé au 79 rue J. Rostand à Riorges, comprenant 5 logements, conclu pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2021</i>	19 novembre 2020
2020.69	Achat d'une mini pelle et sa remorque de transport - Approbation de marché. <i>Marché conclu avec la société Roanne Tronçonneuse de Le Coteau, d'un montant de 42 850 € HT soit 51 420 € TTC.</i>	20 novembre 2020

.../...

2020.70	Portes automatiques de l'hôtel de ville et du centre social de Riorges – Approbation d'un contrat de maintenance à passer avec la société Dormakaba France. <i>Contrat conclu avec Dormakaba France d'un montant de prestation annuelle de 1 301.60 € TTC pour une durée d'un an reconductible 4 fois.</i>	24 novembre 2020
2020.71	Programmation de la saison culturelle – Approbation de contrats dans le cadre des Mardi(s) du Grand Marais – Hugh Coltman – Concert du 15 décembre 2020 – Abrogation de la décision n° 2020-60 du 22 octobre 2020. <i>Report du concert prévu initialement le 8 décembre 2020. Le coût de la prestation est de 6 857.50€</i>	1er décembre 2020
2020.72	Mission de régulation des animaux en milieu urbain - Approbation d'un contrat de gré à gré à passer avec Monsieur Yves ROYER, piégeur professionnel agréé. <i>Contrat à passer avec M. Yves Royer pour permettre la régulation des animaux nuisibles en milieu urbain de la commune de Riorges (pigeons, chats errants, fouines, taupes, rats, ragondins et autres espèces nuisibles) - Le montant des prestations s'élève à la somme forfaitaire de 900 € TTC. Durée de 1 an à compter du 10 janvier 2021.</i>	1er décembre 2020
2020.73	Contrat de maintenance pour l'entretien des cloches et de leurs équipements à passer avec la société Paccard Fonderie SAS – Approbation <i>Contrat à passer avec la société PACCARD FONDERIE SAS (72320 SEVRIER), pour l'entretien des cloches et de leurs équipements de l'église Saint-Martin. Le montant de la prestation annuelle s'élève à la somme de 205 € HT, soit 246 € TTC, révisable chaque année. Durée 1 an à compter du 1^{er} janvier 2021.</i>	1er décembre 2020
2020.74	Contrat de maintenance des ascenseurs à passer avec la société Thyssenkrupp ascenseurs SAS – Approbation. <i>Contrat de maintenance et d'entretien des deux ascenseurs installés à l'Hôtel de Ville et au Château de Beaulieu à passer avec la Sté Thyssenkrupp Ascenseurs SAS pour un montant de prestation annuelle de 2 598 € TTC. Contrat conclu pour une durée d'un an.</i>	3 décembre 2020
2020.75	Acquisition de mobilier pour la salle du conseil municipal - Approbation du marché sans publicité ni mise en concurrence préalables. <i>Marché à passer avec la société SPARK HAPPY MONDAY d'un montant de 31 016.69 € TTC pour l'achat de nouvelles tables et chaises pour la salle du conseil municipal</i>	3 décembre 2020

2020.76	Sonorisation des activités culturelles - Approbation de l'accord cadre. <i>Accords-cadres à procédure adaptée à passer avec la Sté DAG Point Show de Roanne pour les lots n° 1 « concerts », n° 2 « petits évènements » et n° 3, « cérémonies »</i>	3 décembre 2020
2020.77	Contrat de mandat de gestion immobilière à passer avec Foncia Loire Auvergne SAS – Approbation. <i>Contrat de syndic à passer avec Foncia Loire Auvergne SAS, au titre du mandat de gestion immobilière. La rémunération forfaitaire annuelle s'élève à 510 € TTC. Le contrat de syndic est conclu pour une durée de 11 mois et 30 jours.</i>	3 décembre 2020
2020.78	Animations culturelles municipales – Spectacles programmés en direction des scolaires au 1 ^{er} semestre 2021 – Piletta Remix et Tilt – <i>Annule et remplace la décision n° 2020.64 suite à une erreur matérielle.</i>	7 décembre 2020

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 18 décembre 2020
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN